



FICHE MISSION – PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Cadre général - FFF

Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite développer son action éducative et sociale dans les territoires sous l'égide du « Programme Educatif Fédéral ». L'engagement volontaire d'un service civique doit ainsi permettre la mise en relation d'un projet porté par une association, un District ou une Ligue, avec le projet personnel d'un jeune censé devenir un ambassadeur des valeurs éducatives et sociales du football. Par le biais de cette mission, le jeune se retrouve au contact direct des populations en participant notamment à la conception d'actions de sensibilisation au sein des clubs. Cela constitue une véritable étape d'apprentissage et d'épanouissement personnel avec une utilité reconnue pour la société.

Objectif – Déploiement du Programme Educatif Fédéral

Ce « Programme Educatif Fédéral » doit permettre d'accompagner les clubs en inculquant aux jeunes licenciés âgés de 5 à 18 ans, les valeurs du football (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, et Solidarité) par l'apprentissage de règles de vie et de règles de jeu déclinées autour de six thématiques : La santé ; L'engagement citoyen ; L'environnement ; Le fair-play ; Les règles du jeu ; La culture foot. Ce dispositif se présente sous la forme d'un classeur composé de fiches pédagogiques mises à disposition des éducateurs au sein des clubs. Sur chacune d'entre elles, des messages d'intérêt général sont proposés et des actions doivent être mises en œuvre tout au long de la saison.

Articulation de la mission du volontaire avec l'activité des salariés et des bénévoles

Le service civique intervient en complément des salariés ou élus en charge du programme éducatif au sein des territoires pour les raisons suivantes :

En aucun cas le rôle du service civique est indispensable à notre projet. En effet, la mise en pratique du programme éducatif est assurée par les éducateurs, salariés ou bénévoles, au sein des clubs. Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des « référents éducatifs » chargés de coordonner l'action entre la fédération et les clubs.

Le jeune en mission de service civique intervient donc en complément de tout cela par le biais d'une action de promotion, de valorisation basée sur des échanges et rencontres au plus proche des clubs amateurs.

De plus, les missions dédiées au service civique dans le cadre du programme éducatif ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.



Activité du poste

- 1/ Proposer et participer à des actions citoyennes et sociales en relation avec les thèmes du « Programme Educatif Fédéral »
- 2/ Promouvoir et valoriser le « Programme Educatif Fédéral » au sein des clubs par le biais de rencontres et échanges organisés.
- 3/ Intervenir en soutien des référents éducatifs régionaux et départementaux afin de d'optimiser le déploiement du « Programme Educatif Fédéral »
- 4/ Développer le réseau des clubs engagés dans le « Programme Educatif Fédéral »

Qualités souhaitées :

Age : 18 à 25 ans
Permis B impératif
Intérêt pour le milieu sportif
Motivation et dynamisme

Conditions de l'offre :

Mission de 8 mois (24h/semaine minimum)
Indemnité de service civique
Frais de déplacements remboursés



FICHE MISSION – FEMINISATION

Cadre général - FFF

Depuis trois ans, grâce à l'action conjointe du Comité Exécutif de la FFF et du Bureau Exécutif de la LFA, le plan fédéral de féminisation est devenu un axe prioritaire de la politique fédérale, dont l'ambition est non seulement d'améliorer la place des femmes dans le football (pratique et encadrement confondus) mais aussi de mieux structurer ses instances. Le plan s'est ainsi fixé comme objectifs de valoriser la place des femmes dans le football, et ce, dans les domaines du jeu, de l'arbitrage, de la formation et des dirigeantes, et également de devenir une nation de référence du football.

Activités de la mission

1/ « Mesdames, franchissez la barrière » :

- Se rapprocher des référents féminisation des clubs pour les accompagner lors des rassemblements et les aider à aller à la rencontre des femmes
- Aider les Districts à organiser les journées d'informations du 8 mars
- Faire le lien entre les femmes qui souhaitent s'investir et les clubs, les suivre et les accompagner dans leurs prises de fonction
- Créer un réseau de femmes (en intégrant les internationales)

2/ La Semaine du football féminin

- Aider la Ligue et les Districts dans l'organisation des opérations promotionnelles (en mobilisant l'ensemble des Districts)
- Recenser l'ensemble des journées portes ouvertes des clubs
- Faire un bilan de l'ensemble des actions

3/ Ecoles féminines de football

- Faire le lien avec les clubs pour les aider à créer une école féminine de football (via la plaquette et les supports vidéo)
- Aider la Ligue pour les remises de récompenses

4/ Toutes O'Foot

- Solliciter un club support pour l'organisation de l'animation
- Récupérer les coordonnées des jeunes filles qui viennent pratiquer

5/ Commission Régionale de Féminisation

- Accompagner la CRF dans ses missions et actions
- Etre force de proposition sur les actions à mettre en place



Articulation de la mission du volontaire avec l'activité des salariés et des bénévoles

Le service civique intervient en complément des salariés ou élus en charge de la féminisation au sein des territoires pour les raisons suivantes :

Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des « référents féminisation » chargés de coordonner l'action entre la fédération et les clubs. Le jeune en mission de service civique intervient donc en complément de tout cela par le biais d'une action de promotion, de valorisation basée sur des échanges et rencontres au plus proche des clubs amateurs.

De plus, les missions dédiées au service civique dans le cadre de la féminisation ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

Qualités souhaitées :

Aucun diplôme exigé

Age : 18 à 25 ans

Permis B impératif

Intérêt pour le milieu sportif et la solidarité

Motivation et dynamisme

Conditions de l'offre :

Mission de 8 mois (24h/semaine minimum)

Indemnité de service civique

Frais de déplacements remboursés



FICHE MISSION – ACTIONS CITOYENNES ET SOCIALES

Cadre général - FFF

Dès 2005, la Fédération Française de Football s'est saisie de la question récurrente des incivilités dans le football et a développé une politique selon deux axes : La lutte contre les violences et la promotion des valeurs et des atouts du football dans la société. A la base de la démarche sociale, citoyenne et solidaire, la création de l'Observatoire des comportements, a été déterminante. Outil unique en Europe, l'observatoire des comportements a ouvert la voie d'un déploiement d'actions éducatives, sociales, solidaires. Considérant que la pratique amateur du football constitue un facteur puissant d'intégration sociale et de transmission de valeurs collectives et civiques ; Qu'à cet égard, le caractère populaire du football ajoute une dimension supplémentaire ; La FFF assume sa responsabilité sociale.

Objectif – activation territoriale des politiques nationales socio-éducatives.

La FFF identifie quelques actions prioritaires à destination des publics éloignés de la pratique sportive ou les plus vulnérables et identifie des préconisations d'actions :

- Mission : « Favoriser l'accès à la pratique du football aux publics en situation de handicaps » (conventions FFF-FFH / FFF – FFSA du 27 novembre 2012)

Contenu de la mission : aide à l'organisation de manifestations sportives impliquant des populations en situation de handicaps : activation locale des conventions nationales

- Mission : « Lutter contre la violence » : Actions de prévention/médiation/sensibilisation en appui des représentants de l'Etat (Convention Ministères de l'intérieur et des sports du 25/09/2014) auprès des licenciés, clubs, partenaires locaux (collectivités, services municipaux, associations de quartier...)

Contenu de la mission : Il s'agit d'action de prévention aux comportements déviants à destination de nos clubs/licenciés avec l'intervention des référents police/gendarmerie. Une relation entre un district et la préfecture permettra d'encadrer et d'organiser différemment une rencontre « sensible ». Un service civique, dans un rôle de médiation, et de sensibilisation, pourra accompagner les représentants du district et faire le lien avec les clubs.

- Mission : « Favoriser l'intégration des populations vulnérables par le football » (SDF, Population sous-main de justice, ZUS)

Activités du poste : aide à l'organisation de manifestations à destination de population sans abri, accompagnement des éducateurs spécialisés dans la mise en œuvre d'actions de réparation (TIG, travail non rémunéré.....) soutien à la mise en œuvre d'actions d'inclusion sociale dans des zones d'éducation prioritaires (ou zones à enjeux).



Articulation de la mission du volontaire avec l'activité des salariés et des bénévoles

Le service civique intervient en complément des salariés ou élus en charge des actions citoyennes et sociales au sein des territoires pour les raisons suivantes :

Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des « référents actions citoyennes et sociales, » « référents éthiques », « référents handicap » chargés de coordonner l'action entre la fédération et les clubs. Le jeune en mission de service civique intervient donc en complément de tout cela par le biais d'une action de promotion, de valorisation basée sur des échanges et rencontres au plus proche des clubs amateurs. De plus, les missions dédiées au service civique dans le cadre des actions citoyennes et sociales ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

Qualités souhaitées :

Aucun diplôme exigé

Age : 18 à 25 ans

Permis B impératif

Intérêt pour le milieu sportif et la solidarité

Motivation et dynamisme

Conditions de l'offre :

Mission de 8 mois (24h/semaine minimum)

Indemnité de service civique

Frais de déplacements remboursés



FICHE MISSION – MON EURO 2016

Un objectif d'intérêt général :

Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football développe une action commune avec le ministère de l'Education nationale, le ministère des sports en partenariat avec les fédérations sportives scolaires USEP et UNSS et avec le soutien des fédérations françaises handisport et de sport adapté, l'UGSEL et le CNOSF, appelée Mon Euro 2016.

Quelques éléments de contexte :

Cette opération s'inscrit, comme son nom l'indique, dans le cadre de la préparation de l'UEFA EURO 2016 qui aura lieu en France. L'opération comporte plusieurs aspects : la mise à disposition de matériel, l'accompagnement des personnels enseignants dans la mise en œuvre de cycles football dans le temps de l'EPS, la formation d'enseignants volontaires, la participation des classes à un concours, l'organisation de rencontres sportives. Préciser ce qu'apporte le recours à un volontaire dans ce projet (s'appuyer sur des volontaires en service civique pour déployer ce projet permet une plus forte proximité avec les publics scolaires du fait de la jeunesse des volontaires. En impliquant des volontaires dans ce projet, la FFF sensibilise également autant de jeunes de 18 à 25 ans aux valeurs véhiculées par le projet.

Articulation de la mission du volontaire avec l'activité des salariés et des bénévoles

Le service civique intervient en complément des salariés ou élus en charge du Foot à l'école au sein des territoires pour les raisons suivantes :

Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des cadres techniques chargés de coordonner l'action entre la fédération et les écoles. Le jeune en mission de service civique intervient donc en complément de ces salariés par le biais d'une action de promotion, de valorisation basée sur des échanges et rencontres au plus proche des institutions scolaires.

De plus, les missions dédiées au service civique dans le cadre du Foot à l'école ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

L'activité du poste :

- 1/ Assurer le suivi des informations fédérales et leur diffusion auprès des établissements scolaires et partenaires locaux concernant Mon Euro 2016
- 2/ Promouvoir et valoriser « Mon Euro 2016 » au sein des clubs par le biais de rencontres et échanges organisés.
- 3/ Intervenir en soutien des cadres techniques régionaux et cadres du football d'animation afin de d'optimiser le déploiement de l'opération – Participation aux activités dans les écoles.
- 4/ Développer le réseau des établissements engagés dans le « Programme Educatif Fédéral »



Qualités souhaitées :

Aucune condition de diplôme exigée
Connaissance du milieu scolaire préférable
Intérêt pour le milieu sportif
Motivation et dynamisme

Conditions de l'offre

Mission de 8 mois (24h/semaine minimum)
Indemnités de service civique
Frais de déplacements remboursés



FICHE MISSION – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cadre général - FFF

Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive. A cette occasion, la FFF dispose de quelques « Pôles Espoirs » sur l'ensemble du territoire qui constituent de véritables centres de formation. Ces structures, labellisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, proposent aux jeunes âgés de 12 à 15 ans, une formation sportive très poussée avec des entraînements de football quotidiens. En complément de cela, ces jeunes suivent un parcours scolaire dispensé par des professeurs tout au long de leur formation (2 ans).

Objectif – Accompagnement scolaire des jeunes présents en « Pôle Espoir »

L'objectif est de développer un accompagnement scolaire en dehors des temps d'étude et de pratique sportive.

Articulation de la mission du volontaire avec l'activité des salariés et des bénévoles

Le service civique intervient en complément des éducateurs et enseignants scolaires qui exercent au sein des « Pôles Espoirs ». En aucun cas le rôle du service civique est indispensable au projet. En effet, il intervient sur des activités d'accompagnement des jeunes pensionnaires, sans que l'activité habituellement exercée (entraînement quotidien et cours scolaires) ne soit impactée. Le jeune en mission de service civique intervient par le biais d'action basée sur des échanges et aides aux devoirs auprès des jeunes pensionnaires. Ces missions ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

Activité du poste

- 1/ Participer au soutien et à l'accompagnement scolaire des jeunes (aide aux devoirs, moments d'échanges et de soutien...)
- 2/ Devenir un interlocuteur privilégié avec les parents des jeunes pensionnaires.
- 3/ Participer et élaborer des sorties culturelles sur les temps libres.

Qualités souhaitées :

Age : 18 à 25 ans
Intérêt pour le milieu sportif
Motivation et dynamisme

Conditions de l'offre :

Mission de 8 mois (24h/semaine minimum)
Indemnité de service civique
Frais de déplacements remboursés